

NOTIFICATION

Au service de notre protection sociale
NORD PAS DE CALAIS
293 AV PRESIDENT HOOVER
59032 LILLE CEDEX
TEL : 3957

L'UR vous informe...

L'URSSAF NORD PAS DE CALAIS CONSERVE SIX POINTS D'ACCUEIL
ARRAS, CALAIS, DOUAI, LILLE, TOURCOING ET VALENCIENNES
NOTRE SITE INTERNET : www.contact.urssaf.fr

LE 07 JUIN 2024

20 JUIN 2024

Références du document

SAS G.B.D
N° Cotisant : 317 1025245554 / 5616
N° de structure : 44997291 / RG
SIREN ou NIR : 918055591
CREANCE POSTERIEURE (L622-17)
NOTIFICATION LE 06/06/24
NC61

SLRL MIQUEL ARAS ET ASSOCIES
257 RUE SAINT-JULIEN
CS 10026
59501 DOUAI CEDEX

Votre correspondant

TEL : 03 27 95 72 15 MME RIZLANE BENMOUSSA

OBJET : notification de créance postérieure.

Madame, Monsieur,

Je me permets d'attirer votre attention sur la situation de :

SAS G.B.D
94 RUE DU GENERAL DE GAULLE
59660 MERVILLE

qui est redevable, au titre de la période postérieure au jugement, de la somme de 2700,96 Euros, ventilée selon le tableau ci-dessous.

Redressement judiciaire du 19/12/23.

	Période	P. salariale	P. Patronale	Majorations	Pénalités	TOTAL
: Janvier	24	356,00 €	267,00 €	41,00 €	0,00 €	664,00 €
: Février	24	355,00 €	267,00 €	49,00 €	57,96 €	728,96 €
: Mars	24	355,00 €	268,00 €	31,00 €	0,00 €	654,00 €
: Avril	24	355,00 €	268,00 €	31,00 €	0,00 €	654,00 €
: Frais de justice						0,00 €
: TOTAL		1421,00 €	1070,00 €	152,00 €	57,96 €	2700,96 Euros

Si la mention TO apparaît au regard d'une période, je vous serais obligé d'intervenir dans cette affaire afin que les déclarations accompagnées du versement correspondant me soient rapidement adressées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.